

**Décès de l'exploitant individuel avec maintien provisoire de l'immatriculation
au RCS et poursuite de l'exploitation**

Pour la personne

- Extrait original d'acte de décès de l'exploitant.
- Copie de l'acte de notoriété.

Autres pièces

- Un pouvoir, si nécessaire.

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

- Modification..... 95,95 €

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de 70,00 € Net de taxe

Formulaire

- [Imprimé P2](#) en deux exemplaires signés en original.

